

Rapport annuel

Prix et Qualité

Du

Service Public

de l'Assainissement Non
Collectif

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2020
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

document établi le 28 janvier 2021

SOMMAIRE

Table des matières

Caractérisation du service public de l'assainissement non collectif	3
• Organisation administrative du service et évaluation du nombre d'habitants desservis par le spanc	3
• Prestations assurées dans le cadre du service	3
• Conditions d'exploitation du service	3
• Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	4
• Activités du service	4
Tarification et recette du service public	5
• Fixation des tarifs en vigueur	5
• Tarif domestique de la Communauté de communes	5
• Modification au cours de l'année 2020	5
• Recettes de la collectivité	6
• Dépenses particulières de la collectivité	6
Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	7
• Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	7
Financement des investissements du service public de l'assainissements non collectif	9
• Travaux engagés au cours de l'exercice	9
• Etat de la dette	9
• Amortissements réalisés	9
• Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	9
Annexes : cartes de répartition des dossiers et taux de conformité RPQS en Charente-Limousine	10
• carte 2: Répartition des dossiers traités en 2020 en Charente-Limousine	10
• carte 2 : Répartition du taux de conformité RPQS de 2020 en Charente-Limousine	11

Caractérisation du service public de l'assainissement non collectif

- **Organisation administrative du service et évaluation du nombre d'habitants desservis par le spanc**

La Communauté de Communes de Charente-Limousine est située au Nord-Est du département de la Charente, au carrefour de la Vienne de la Haute-Vienne et de la Dordogne, le territoire rural communautaire couvre 58 communes. Ce qui représente 35 455 habitants pour une densité de population assez faible, de l'ordre de 25.4 hab/ km². Le nombre de foyer fiscaux s'élève à 23116. La population âgée de plus de 60 ans représente le tiers de la population locale. (données insee)

Le territoire est découpé en deux bassins versants, celui de la Vienne au nord-est et de la Charente à l'ouest et au sud. La Communauté de Communes est donc administrée par deux agences de l'eau, l'agence Adour-Garonne et l'agence Loire-Bretagne sur chacun de leur secteur respectif.

Le SPANC de Charente-Limousine gère en **2020**, 11328 dispositifs d'assainissement non-collectif actifs et compte 1105 maisons inhabitées. Le service est regroupé sur un seul pôle depuis le 15 août 2018 était divisé en 4 secteurs jusqu'en juillet 2020 puis en 3.

Le nombre d'habitants desservis par le SPANC est estimé à 17 029 .

La Communauté de Communes du CHARENTE LIMOUSINE regroupe les communes de :
ABZAC, ALLOUE, AMBERNAC, ANSAC SUR VIENNE, BEAULIEU SUR SONNETTE, BENEST, BOUCHAGE (LE), BRIGUEUIL, BRILLAC, CHABANAIS, CHABRAC, CHAMPAGNE-MOUTON, CHASSENEUIL sur BONNIEURE, CHASSENON ; CHASSIECQ, CHERVES CHARETLARS, CHIRAC, CONFOLENS, EPENEDE, ESSE, ETAGNAC, EXIDEUIL SUR VIENNE, GRAND MADIEU, HIESSE, LE LINDOIS, LES PINS, LESIGNAC DURAND, LESSAC, LESTERPS, LUSSAC, MANOT, MASSIGNAC, MAZEROLLES, MONTEMBOEUF, MONTROLLET, MOUZON, NIEUIL, ORADOUR FANAIS, PARZAC, PLEUVILLE, PRESSIGNAC, , ROUSSINES, SAINT CHRISTOPHE, SAINT CLAUD, SAINT COUTANT, SAINT LAURENTE DE CERIS, SAINT MARY, SAINT MAURICE DES LIONS, SAINT QUENTIN SUR CHARENTE, SAULGOND, SAUVAGNAC, SUAUX, TERRES DE HAUTE-CHARENTE, TURGON, VERNEUIL, VIEUX-CERIER (LE), VIEUX-RUFFEC, VITRAC SAINT VINCENT

- **Prestations assurées dans le cadre du service**

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L2224-8 du CGCT.

- **Conditions d'exploitation du service**

Le service est exploité en régie.

- **Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif**

		nombre de points	points obtenus
A. - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif			
➔	+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération;	20	20
➔	+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	20	20
➔	+ 30 : Pour les installations neuves ou réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôles des installations d'assainissement non collectif ;	30	30
➔	+ 30 : Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné;	30	30
B. - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place			
	+ 10 : existence d'un service capable; assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations ;	10	0
	+ 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ;	20	0
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	0
	TOTAL	140	100

- **Activités du service**

Prestation	2019	2020	VARIATION
Contrôle de conception installation nouvelle	172	136	0-.2
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	235	140	-0.44
Dont OGR (installations subventionnées par les agences de l'eau)	77	21	-0.72
Diagnostic de l'existante et Contrôle de bon fonctionnement	1220	607	-0.5
Contrôle à la demande du propriétaire (vente)	192	258	+0.34
Avis sur certificat d'urbanisme	126	137	+0.09
	1945	1278	-0.34

L'activité du service a fortement été impactée par la crise sanitaire et par le départ d'un agent en septembre, non remplacé.

Tarification et recette du service public

- Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Période	Date de la délibération	Objet
Du 01.01.2019 au 31.12.2019	03/12/2018	Tarifs SPANC

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA dont le taux est 10 %.

- Tarif domestique de la Communauté de communes

Variation du tarif de l'assainissement non collectif entre le 1^{er} janvier de 2020 et le 1^{er} janvier 2021 : inchangé

Prestations TTC (tva 10 %)	Désignation	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2020*	Variation
Secteur	Redevance non annualisée (installation jamais contrôlé par le spanc ou contrôle hors fréquence)- Installation < ou = à 20 EH			
	Diagnostic de bon fonctionnement (diag initial)	110 €	110 €	0
	Contrôle de conception	110 €	110 €	0
	Contrôle d'exécution	110 €	110 €	0
	Diagnostic vente	110 €	110 €	0
	Vérification du bon fonctionnement hors fréquence	110 €	110 €	0
	Contre-visite	110 €	110 €	0
	Déplacement supplémentaire	110 €	110 €	0
		27.5 €	27.5 €	0
	Redevance non annualisée (installation jamais contrôlé par le spanc ou contrôle hors fréquence)- Installation de 21 à 199 EH			
	Diagnostic de bon fonctionnement (diag initial)	110 €	110 €	0
	Contrôle de conception de 21 à 50 EH	220 €	220 €	0
	Contrôle de conception de 51 à 199 EH	330 €	330 €	0
	Contrôle d'exécution de 21 à 50 EH	220 €	220 €	0
	Contrôle d'exécution de 51 à 199 EH	330 €	330 €	0
	Diagnostic vente 21 à 50 EH	220 €	220 €	0
	Diagnostic vente 51 à 199 EH	330 €	330 €	0
	Vérification du bon fonctionnement hors fréquence	110 €	110 €	0
	Contre-visite	110 €	110 €	0
	Déplacement supplémentaire	27.5 €	27.5 €	0
	Redevance annualisée (installation déjà contrôlé par le service)- installations inférieures à 200 EH			
	Installation ne présentant pas de non-conformité	16.5 €	16.5 €	0
	Installation non conforme dont les absences d'installation	33 €	33 €	0

- Modification au cours de l'année 2020

Non concerné

- Recettes de la collectivité**

	2019	2020	Variation
Produit exploitation	264555.75 €	257 642,70	-0.03
Subvention agence de l'eau	45 917€	0	-1
TOTAL	313 267.84 €	257 642,70	-0.17

(*) Perception d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'animation du programme d'aides financières à la réhabilitation des assainissements non collectifs.

- Dépenses particulières de la collectivité**

	2019	2020	Variation
Rémunération du personnel	266 218.40 €	251 042,99	-0.06
Charges à caractères générales	15 573.66 €	16 196,58	+0.04

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif

- Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif**

Il est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2019	2020
nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes	1825	1839
+ nombre d'installations considérées, dans le cadre du contrôle du fonctionnement et de l'entretien, comme ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement*	6279	6396
= nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	8104	8235
nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service (dont certaines raccordées depuis au collectif, vacantes, inhabitées ou en zonage d'assainissement collectif)	11735	12244
nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service qui génère des eaux usées dont celles en zone d'assainissement non collectif pris en compte dans le calcul du taux de conformité. *	11113	11328
Taux de conformité [%]	72.9 %	72.70 %

(*) Suite à la révision des zonages et la baisse du nombre de zones classées en assainissement collectif, le parc ANC contrôlé par le SPANC a de ce fait augmenté.

Le nombre d'installation du parc a augmenté par la prise en compte dans le calcul de secteurs prévus en collectif mais non desservis à ce jour.

insee	COMMUNE	parc_produc teur	nb_anc_conforme RPOS 2020	%_conformite RPOS 2020
16001	ABZAC	185	105	56,76
16007	ALLOUE	203	139	68,47
16009	AMBERNAC	194	126	64,95
16016	ANSAC-SUR-VIENNE	120	91	75,83
16035	BEAULIEU-SUR-SONNETTE	174	89	51,15
16038	BENEST	172	120	69,77
16054	LE BOUCHAGE	108	77	71,3
16064	BRIGUEUIL	355	236	66,48
16065	BRILLAC	182	92	50,55
16070	CHABANAIS	194	150	77,32
16071	CHABRAC	238	191	80,25
16076	CHAMPAGNE-MOUTON	198	136	68,69
16085	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	724	566	78,18
16086	CHASSENON	246	176	71,54
16087	CHASSIECQ	113	83	73,45
16096	CHERVES-CHATELARS	234	174	74,36
16100	CHIRAC	296	234	79,05
16106	CONFOLENS	182	132	72,53
16128	EPENEDE	46	35	76,09
16131	ESSE	118	80	67,8
16132	ETAGNAC	358	257	71,79
16134	EXIDEUIL-SUR-VIENNE	284	198	69,72
16157	LE GRAND-MADIEU	101	84	83,17
16164	HIESSE	69	39	56,52
16181	LESSAC	175	133	76
16182	LESTERPS	123	63	51,22
16183	LESIGNAC-DURAND	96	77	80,21
16188	LE LINDOIS	203	176	86,7
16192	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	885	621	70,17
16195	LUSSAC	131	112	85,5
16205	MANOT	163	126	77,3
16212	MASSIGNAC	123	98	79,67
16213	MAZEROLLES	176	146	82,95
16225	MONTEMBOEUF	190	159	83,68
16231	MONTROLLET	200	159	79,5
16239	MOUZON	58	45	77,59
16245	NIEUIL	395	297	75,19
16249	ORADOUR-FANAIS	136	82	60,29
16255	PARZAC	111	86	77,48
16261	LES PINS	237	197	83,12
16264	PLEUVILLE	144	95	65,97
16270	PRESSIGNAC	214	168	78,5
16289	ROUSSINES	223	147	65,92
16306	SAINT-CHRISTOPHE	143	86	60,14
16308	SAINT-CLAUD	248	192	77,42
16310	SAINT-COUTANT	133	92	69,17
16329	SAINT-LAURENT-DE-CERIS	204	134	65,69
16336	SAINT-MARY	196	153	78,06
16337	SAINT-MAURICE-DES-LIONS	348	210	60,34
16345	SAINT-QUENTIN-SUR-CHARENTE	96	75	78,13
16363	SAULGOND	213	164	77
16364	SAUVAGNAC	34	24	70,59
16375	SUAUX	199	157	78,89
16389	TURGON	51	38	74,51
16398	VERNEUIL	54	44	81,48
16403	LE VIEUX-CERIER	90	69	76,67
16404	VIEUX-RUFFEC	65	52	80
16416	VITRAC-SAINT-VINCENT	177	148	83,62
	Charente-Limousine	11328	8235	72,70%

Financement des investissements du service public de l'assainissements non collectif

- **Travaux engagés au cours de l'exercice**

Non concerné

- **Etat de la dette**

Néant

- **Amortissements réalisés**

	2019	2020
Montant de la dotation aux amortissements	8000 €	7706 €

- **Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**

Poursuite de l'animation du programme d'aides financières pour la réhabilitation des assainissements non collectifs proposée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne avec les modalités du 11° programme de l'agence.

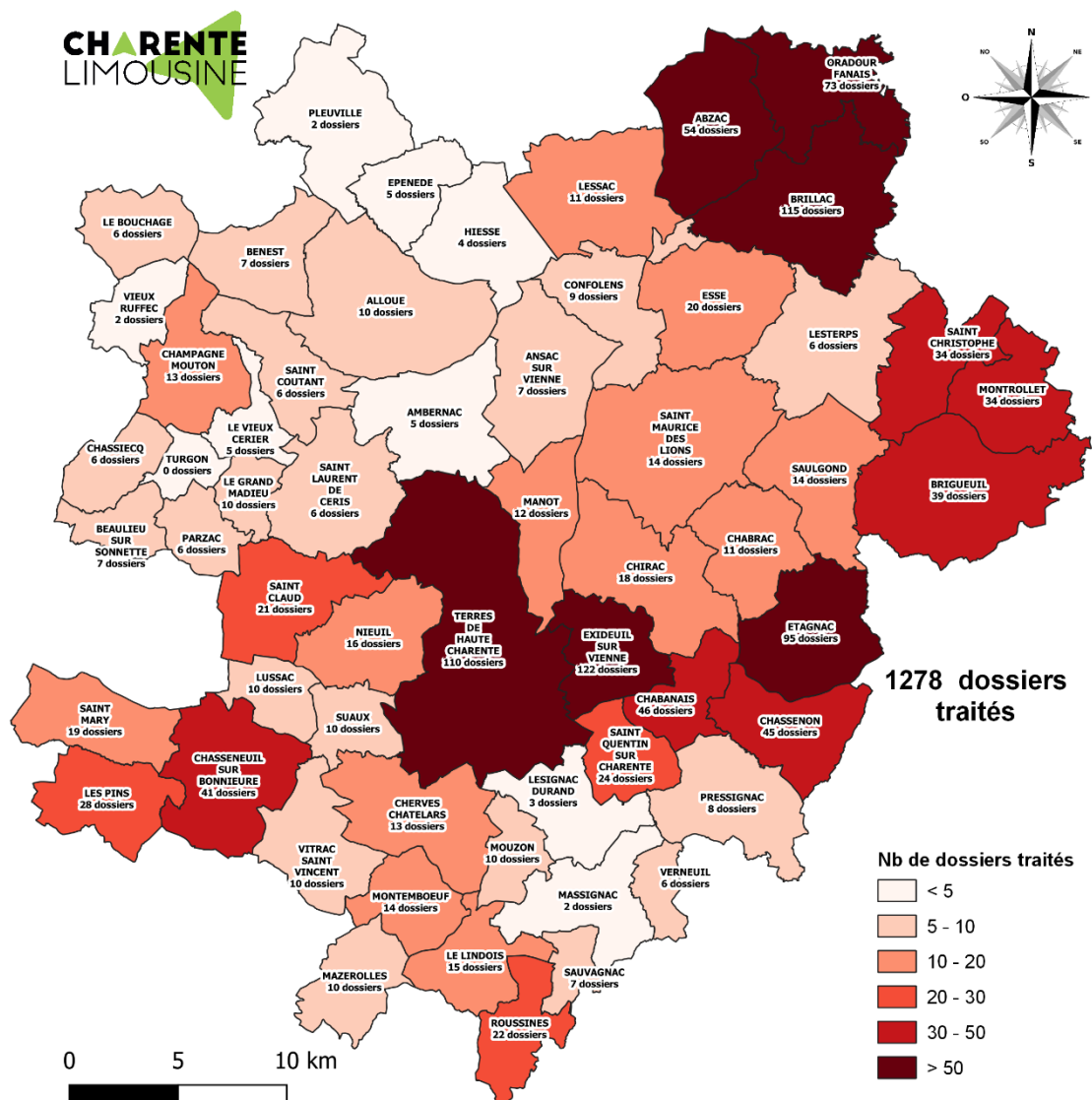
Réalisation d'une quarantaine de chantiers OGR en prévision en 2021, (report de la réalisation des chantiers dû à la crise sanitaire malgré le maintien de l'activité du service lors du 2ème confinement.

Et animation d'un nouveau programme de 60 dossiers de réhabilitation. Jusqu'au 31/12/2021

Mise en œuvre d'actions ciblées dans le cadre du CTMA (contrat territorial sur les milieu aquatique) du SIGIV relative à la diminution des polluants et plan d'action.

Annexes : cartes de répartition des dossiers et taux de conformité RPQS en Charente-Limousine

- carte 2: Répartition des dossiers traités en 2020 en Charente-Limousine



- carte 2 : Répartition du taux de conformité RPQS de 2020 en Charente-Limousine

CHARENTE
LIMOUSINE